

Montpellier, le

Le Directeur Académique
Des services de l'éducation nationale
DSDEN de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré

Objet : déclaration d'intention de grève pour la journée du

Conformément à la loi n°2008-790 du 20 août 2008 qui crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires du fait d'une grève, je vous rappelle que vous devez déclarer à l'autorité administrative, au moins 48 heures, comprenant un jour ouvré, avant de participer à la grève, votre intention d'y prendre part.

Aussi, je vous demande de transmettre à l'IEN de votre circonscription le coupon ci-joint pour le (2 jours avant), délai de rigueur, par courrier, télécopie ou **messagerie électronique professionnelle individuelle**.

Inspection de l'éducation
nationale
Circonscription de

Affaire suivie par :

Téléphone :
04 67

Fax :
04 67

Mel :
@ac-montpellier.fr

NOM : Prénom :

Ecole :
Commune :
Fonctions :

Déclare mon intention de participer au mouvement de grève du

Date

Signature

A adresser par courrier, télécopie ou **messagerie électronique professionnelle individuelle** à l'IEN de votre circonscription